



STAGE ACADEMIQUE DE FORMATION

organisé par la FSU LANGUEDOC ROUSSILLON

AED / AESH / AP / CUI

Stage sur le temps de travail

CONNAÎTRE ET DÉFENDRE SES DROITS, AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL !

Contrats, temps de service et emploi du temps, salaires et indemnités, droit à la formation, congés et autorisations d'absence, conflits du travail et droits syndicaux

CONTRE LA PRECARITE POUR LA RECONNAISSANCE DU METIER

STAGE OUVERT à TOUS *(remboursement des frais de déplacements aux syndiqués)*

organisé par les syndicats de la FSU :

- **SNES** : Syndicat National des Enseignements du Second Degré (Collèges et Lycées)
- **SNUIPP** : Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (Ecoles)
- **SNUEP** : Syndicat National Unitaire Enseignements Professionnels (Lycées Professionnels)

à NARBONNE :

Le jeudi 15 février 2018 au lycée LOUISE MICHEL

stage de 9 h à 17h

- Animé par :
- Mireille GUIBBERT : responsable académique du secteur pour le SNES
 - Odile TOIGO : responsable du secteur pour le SNUIPP 11
 - Autres responsables des syndicats de la FSU

Les thèmes qui seront abordés lors de ce stage seront divers :

- Le renouvellement des contrats CUI, les transformations en contrats AESH de droit public
- La titularisation dans le cadre statutaire de la Fonction Publique d'état ; création d'un véritable métier avec un statut de fonctionnaire (salaire, conditions de travail décentes, temps de travail..)
- Les conditions de travail - Comment dire non à sa hiérarchie et qui est elle ?
- Les Instances où se défendre : Commission Consultative Paritaire : CCP2, rôles et avancées du groupe de Travail académique
- Comment s'organiser pour faire avancer nos droits ? quelles revendications porter ensemble ?
- Construire et défendre des revendications, des mandats avec les syndicats de la FSU.
- Questions diverses

Modalités pratiques d'inscription :

1°) Demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale à adresser au Recteur **30 jours avant le stage**. **ATTENTION AU DELAI DURANT LES VACANCES !!!**
(modèle page suivante)

2°) Bulletin d'inscription à renvoyer dès que possible au SNES

Bulletin d'inscription STAGE AED/AP/AESH/CUI du jeudi 15 février 2018 :

à renvoyer au choix

- par courrier à SNES - Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34 090 MONTPELLIER

- par mail à **s3mon@snes.edu**

NOM Prénom : _____

MAIL : _____

Etablissement /Ecole : _____ Ville : _____

Souhaite prendre le repas au self : **OUI** **NON** (entourez votre choix svp)

Signature

La formation syndicale : un droit individuel

Ce droit est fait pour être utilisé ! Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non. Ce congé est d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an. Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.

Pour l'obtenir, il faut déposer une demande individuelle de congé (voir modèle) adressée au Recteur et déposée auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage.

Une non-réponse vaut acceptation.

En cas de difficulté avec un chef d'établissement, prenez contact :

- Avec la section académique du SNES (tel 04 67 54 10 70)
- Avec la section départementale du SNUIPP

Modèle d'autorisation d'absence de congé pour formation syndicale à remplir au moins 30 jours avant la date du stage et à déposer auprès du chef d'établissement **Voir annexe 1**





ANNEXE 1



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Corps - grade :

Etablissement :

sollicite un congé pour formation syndicale – art. 34-7° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

Dénomination de l'organisation syndicale :

Centre ou institut de formation :

Date(s) du congé de formation :

Date et signature du demandeur :

Visa du chef d'établissement ou de service :

Date et signature :